

<https://www.francetransactions.com/assurance-vie/allianz-multi-epargne-vie.html>



Versement minimum à l'entrée : 5.000 Euros

ALLIANZ MULTI EPARGNE VIE

- Assurance-vie -



Date de mise en ligne : jeudi 27 février 2020

Copyright © Guide épargne et placements pour 2021 - Tous droits réservés

Ce contrat de groupe (contrat collectif) est proposé à l'adhésion via l'association d'épargnants ANCRE. Le coût induit est de 12 euros d'adhésion, auxquels s'ajoute une cotisation annuelle de 0,03% du capital constitué.

Mais que de frais...

Pour ce contrat lancé en 2015, le premier qualificatif qui nous vient en tête est : anachronique. Alors que la grande majorité des nouveaux contrats d'assurance-vie lancés sur le marché sont sans frais sur les versements, Allianz semble vouloir s'obstiner à commercialiser ses contrats affichés avec des niveaux de frais d'un autre âge. 4.50% de frais sur versement pas moins, c'est du moins le niveau affiché. Evidemment, aucun épargnant ne paiera autant de frais, il faudrait être fou. Néanmoins, nous ne cautionnons pas ces pratiques consistant à afficher des frais exorbitants, sachant que les commerciaux proposeront des ristournes en fonction du montant placé. Ne pourrait-on pas gagner en lisibilité en affichant le montant moyen des frais sur versements payés, qui ne doit pas être bien loin des 1.50% ?

Du côté des frais de gestion, rien de bien séduisant non plus. En effet, avec 0.90% de frais de gestion, ce contrat est également au-dessus de la moyenne du marché.

Un choix des unités de compte effectué par Allianz via la gestion profilée

Il n'est pas toujours évident de savoir, parmi les nombreux supports qui vous sont proposés, ceux qui correspondent à vos besoins et/ou de suivre leur évolution dans le temps. En choisissant l'option Gestion profilée, vous définissez avec l'aide de votre Conseiller, votre profil d'investissement et déterminez l'orientation de gestion adaptée parmi 5 disponibles.

A partir de ce choix, vous êtes libéré(e) des contraintes de gestion (sélection des supports et choix de la répartition de votre capital entre les différents supports, suivi des marchés financiers, demandes d'arbitrages...).

S'appuyant sur l'expertise d'Allianz Banque, Allianz Vie sélectionne les supports correspondant à votre orientation de gestion. En fonction de l'actualité économique et de ses anticipations, l'assureur effectue si nécessaire les arbitrages entre les différents supports (selon modalités définies dans la Notice d'Information).

Des bonus de rendement pour pousser les épargnants vers les UC

Assurances Vie	Bonus 2020 proposés et conditions	Derniers rendements publiés, hors bonus (7)
----------------	-----------------------------------	---

ALLIANZ MULTI EPARGNE VIE

Bonus (1)	Flux financiers concernés(2)	% du contrat en Unités de Compte	Montant total du contrat			
% min UC(3)	% max UC(4)	Capital Min.(5)	Capital Max.(6)			
ALLIANZ (Multi Epargne Vie) Multi Epargne Vie	+0.200 %	Option pour la gestion profil \bar{A} ou Access PlusCapital investi sur le fonds euros	0%	100	000	0.900% Brut PS0,75% Net PS
+0.300 %	La part en unités de compte de votre contrat est supérieure ou égale à 50% (hors supports monétaires) Capital investi sur le fonds euros	50%	100%	500	000	
+0.200 %	Si vous avez souscrit un contrat Allianz4Life ou Allianz Retraite Invest4Life ou Allianz Retraite4Life ou Allianz Active4Life ou Allianz Vie Génération ou Allianz Plan Vie Capital investi sur le fonds euros	0%	100%	500	000	

(1) : Rendement en points de base à ajouter au rendement du fonds euros (exprimé en %), ou bonus calculé en fonction du rendement du fonds euros multiplié par le coefficient multiplicateur (exprimé sous forme de multiplication, par exemple : x 0.40, pour indiquer un bonus additionnel de 40% du rendement du fonds euros).

(2) : Indique si le bonus de rendement est accessible via ou plusieurs nouveaux versements, ou s'il est accessible uniquement via un arbitrage, ou s'il est applicable à l'ensemble du capital placé sur le fonds euros concerné, pour les conditions indiquées (répartition de l'encours sur les unités de compte). Ce contact peut être effectué par trimestre, moyenné sur l'année (cas de Generali).

(3) : Répartition minimale à effectuer du capital en unités de compte pour pouvoir prétendre au bonus de rendement.

(4) : Répartition maximale à effectuer du capital en unités de compte pour pouvoir prétendre au bonus de rendement.

(5) : Montant minimum du capital à verser ou arbitrer pour pouvoir prétendre au bonus de rendement.

(5) : Montant maximum du capital pouvant prétendre au bonus de rendement.

(7) : Dernier rendement, hors bonus, net des frais de gestion et bruts des prélèvements sociaux, et sur la ligne suivante, ce même rendement net des frais de gestion et

net des prélèvements sociaux.

Les bons points de ce contrat

S'il est facile de trouver des points négatifs à ce contrat, il faut évidemment mettre également en avant ses avantages. Ils se situent du côté des garanties complémentaires.

En cas de décès, le capital versé aux bénéficiaires que vous avez désignés sera au moins égal au montant net des versements que vous effectuez (déduction faite des rachats opérés et avance en cours) et ce, quelle que soit l'évolution des marchés financiers. Le capital complémentaire pouvant être versé au titre de la garantie est limité à 760

000 Euros.

Avec la garantie complémentaire optionnelle « Protection Décès » : en cas de décès accidentel avant 86 ans, le capital versé à vos bénéficiaires est majoré d'un capital complémentaire de 50 % de la valeur de rachat au jour de l'enregistrement du décès par Allianz Vie. Ce capital complémentaire est limité à 1 000 000 euros.